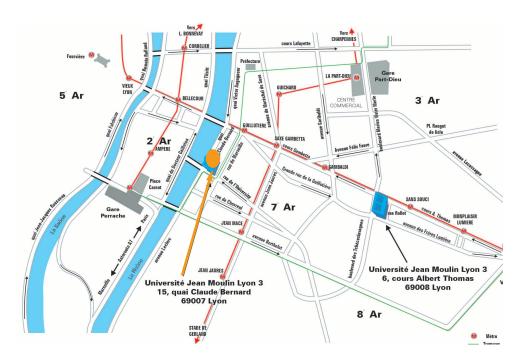






→ PLAN D'ACCÈS



- RESPONSABLES SCIENTIFIQUES:
 Anne-Sophie Chavent-Leclère et Alain Devers
 Maîtres de conférences à l'Université Lyon 3
- **CONTACTS**: julien.couard@univ-lyon3.fr et iej@univ-lyon3.fr

W W W . I E J - L Y O N 3 . F R







les WOLENCES familiales



 Conférence validée dans le cadre de la formation continue obligatoire des avocats pour une durée de 5 heures

> 12 avril 2011 14 h à 19 h

Université Jean Moulin Lyon 3 Amphi Roubier 15 quai C. Bernard - 69007 Lyon

les WOLENCES familiales

La lutte contre les violences familiales, longtemps taboues, est désormais au coeur des préoccupations du législateur français.

En témoigne la récente adoption de la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 (relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants), complétée par le décret n° 2010-1134 du 29 septembre 2010 (relatif à la procédure civile de protection des victimes de violences au sein des couples). Ces textes démontrent que le traitement juridique des violences conjugales impose de combiner droit de la famille et droit pénal. Mais l'efficacité de la lutte contre les violences familiales passe également par des rencontres et des échanges entre les professionnels du monde judiciaire et du monde social. C'est pourquoi l'IEJ de Lyon et le Centre de droit de la famille se proposent de réunir les praticiens du droit (avocats, magistrats...) et les acteurs sociaux (associations, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés...) de la région Rhône-Alpes.

13H30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

13H45 ALLOCUTION D'OUVERTURE

M. Franck Marmoz, Directeur de l'IEJ ou

M. Hugues Fulchiron, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et directeur du centre de droit de la famille

PREMIERE PARTIE : ASPECTS DE DROIT CIVIL

14H LES VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES,

Olivier Matocq, Avocat au Barreau de Lyon, Centre de Droit de la Famille

14H30 LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES FAMILIALES POUR LES ENFANTS.

Adeline Gouttenoire, Professeur Bordeaux IV

15H LA SITUATION PARTICULIÈRE DES FEMMES MIGRANTES.

Emmanuelle Massalve, Responsable de projet - Juriste à l'association FIJI Rhône - Alpes

15H30 OUESTIONS ET DISCUSSION

16H PAUSE

SECONDE PARTIE : ASPECTS DE DROIT PENAL

16H30 LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES, POINT DE VUE DU PARQUET

Anne Lacombe,

Vice Procureur au TGI de Lyon, Référente au parquet de Lyon pour « les violences faites aux femmes au sein du couple »

17H LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES, POINT DE VUE DU SIÈGE

Bernard Seuzaret, Vice-Président au TGI de Lyon, Secrétaire Général du Président et JLD

17H30 LA DÉFENSE DE L'AUTEUR DES VIOLENCES CONJUGALES,

Frédéric Doyez, Avocat au Barreau de Lyon

18H QUESTIONS ET DISCUSSION

18H30 ALLOCUTION DE CLÔTURE

M. Franck Marmoz, Directeur de l'IEJ ou

M. Hugues Fulchiron, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et directeur du centre de droit de la famille



12 avril 2011 14 h à 19 h Amphi Roubier 15 quai C. Bernard 69007 Lyon

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :		
Prénom :		
Fonction :		
Adresse :		
Code Postal :	_ Ville :	
Tél :	Fax:	Courriel :

Droit d'inscriptions :

- Tarif normal : 80 euros
- Avocats inscrits au Barreau depuis moins de 3 ans (attestation à fournir) : 40 Euros
- Étudiants (attestation à fournir) : gratuit

Mode de règlement :

Chèque (à l'ordre de l'Agent comptable Université Jean Moulin Lyon 3) à envoyer à l'adresse suivante :

Université Jean Moulin-Lyon 3 Institut d'Etudes Judiciaires 15, quai Claude Bernard - 69007 Lyon

Une attestation de présence valant facture vous sera remise lors de la journée